

Etaient présents : Annick BUISSON, Frédéric CUILLERIER, Marie-Paule DUMINIL, Bernard ESPUGNA, Karin FISCHER, Yves FROISSART, Bertrand HAUCHECORNE, Elisabeth MANCHEC et Nathalie VARENNE.

Etaient présents en visioconférence : Muriel BATAILLE, Patrick ECHEGUT, Dominique LORCET et Bruno VIVIER.

Étaient excusés : Anita BENIER, Thierry BRACQUEMOND, Edith CHARDON, Gérard CORGNAC, Laurence CHEVOLOT, Jean Pierre DURAND, David JACQUET.

#### Ordre du jour :

1. PCAET : finalisation de la procédure, mise en œuvre des projet, projet alimentaire de territoire
2. LIFE : association ALBATRE ; énergie citoyenne
3. Programme LEADER 2023-2027
4. Biodiversité : Plant'action ; BiodiverCiné 2025-2026 (méthode ; calendrier)
5. Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) : demandes de subvention
6. SRADDET
7. Ressources humaines (évolution du règlement intérieur des agents)
8. Questions diverses : mise en place du Compte Financier Unique pour 2025.

#### 1. PCAET - Watty à l'école

---

##### PCAET

Monsieur le Président observe que la réunion publique du 13 novembre s'est déroulée dans un esprit de dialogue constructif. Il précise qu'à ce jour, le Pays Loire Beauce a reçu 15 réponses au questionnaire en ligne, quatre personnes ont laissé des avis sur les cahiers de consultation lors de la réunion et le Pays a reçu deux retours par mail ou par courrier. Monsieur le Président note qu'il convient de relayer davantage l'information portant sur le PCAET aux communes (avec notamment la possibilité pour les habitants non informatisé d'utiliser un ordinateur en mairie pour consulter les documents du PCAET).

Le prochain comité de pilotage, fixé au mardi 21 janvier 2025, permettra d'ajuster le contenu du PCAET en fonction des retours de la consultation du public. Il appartiendra ensuite aux deux conseils communautaires d'entériner cette version finale du PCAET puis au comité syndical de fin février 2025 d'adopter le document.

Pour la mise en œuvre des actions du PCAET, Monsieur le Président note l'intérêt pour le territoire de mettre en place en 2025 un projet alimentaire de territoire (dit PAT), en prenant en compte le travail réalisé en 2016 sur le gaspillage alimentaire et la démarche menée avec la Chambre d'agriculture du Loiret en 2019-2021 pour favoriser auprès des cuisiniers la demande de produits locaux et inciter les agriculteurs à répondre à cette demande. On note la possibilité de mobiliser les crédits du CRST, du programme LEADER, de la Banque des territoires, du programme national pour l'alimentation (PNA) pour soutenir ce projet.

A l'image de ce qui se fait dans l'est du Loiret, Mme Fischer note l'intérêt de mobiliser l'association Terre de liens.

#### □ Watty 2024-2025

Madame Bentz indique que le programme commencera à compter de janvier 2025. Elle précise que les petites sections ne sont plus concernées par ce programme. La structure ECOCO2 doit encore trouver un ou plusieurs prestataires pour assurer l'animation de ce projet.

## 2. LIFE

---

Mme Duminil informe que l'association ALBATRE (via le collectif « les albertes ») a présenté à Cercottes en présence de 35 habitants l'intérêt d'installer des panneaux photovoltaïques sur leurs toitures. L'intérêt de cette démarche d'ALBATRE est de rassurer les habitants, d'éviter les arnaques et de les inciter à franchir le cap pour réaliser concrètement leur projet de photovoltaïque.

Compte tenu de la fin du programme LIFE en 2025, l'agent de développement évoque la possibilité de poursuivre la démarche « énergie citoyenne » en lien en mobilisant les différents acteurs mobilisés :

- L'association Energie Partagée pour un accompagnement technique et une sécurisation du foncier des projets d'ENR, le lien avec les communes et les habitants, etc.
- L'ALBATRE pour la mobilisation des citoyens, la sensibilisation, la mobilisation des financements citoyens, etc.
- La SAS Watt O Centre comme structure juridique qui porte les installations ENR,
- La SCIC ENERCOOP pour la réalisation d'étude de faisabilité technico-économique.

Les objectifs de ce projet seront de :

- Développer avec quelques communes volontaires l'installation de projets d'énergies citoyennes dans lesquelles les communes ET les citoyens (notamment via l'ALBATRE) seraient parties prenantes
- Favoriser l'autoconsommation collective (ACC) tant pour les bâtiments communaux que pour les habitants investis dans les projets
- Renforcer l'autonomie énergétique du territoire et l'implication des habitants dans des projets d'intérêts généraux
- Renforcer l'autonomie énergétique du territoire et l'implication des habitants dans des projets d'intérêts généraux

Une proposition détaillée et chiffrée sera présentée lors du Bureau du 28 janvier 2025.

Le Bureau se montre favorable au fait de recourir à un stagiaire en 2025 pour notamment appuyer la mise en œuvre du PCAET et accompagner l'association ALBATRE dans ses animations.

### 3. Programme LEADER 2023-2027

---

Monsieur Foussekis informe le Bureau des six projets qui seront présentés au prochain comité de programmation : animation biodiversité, animation PCAET, Watty à l'école (Ecopousse), BiodiverCiné 2025-2026, animation du GAL 2023-2024 et « L'eau, c'est la vie » proposé par les Fous de bassan ! Il informe de la nécessité de diffuser les documents de communication récemment édités pour ce programme.

### 4. Biodiversité

---

#### Plant'action

Monsieur Foussekis informe que la formation à la plantation s'est tenue le 21 novembre à Tournois en présence des bénéficiaires. Il informe que la livraison des plants aura lieu le 29 novembre à St-Ay.

Concernant le surplus de plants, le Bureau retient le fait de cibler d'abord les onze bénéficiaires engagés dans la démarche puis, dans l'hypothèse où il reste des plants, de mobiliser les communes intéressées (en échange d'une participation financière).

Il sera proposé au prochain comité syndical de délibérer pour acter le lancement de « plant'action 2025 » (calendrier prévisionnel, mobilisation des financeurs, réflexion avec les pépiniéristes, etc.).

#### BiodiverCiné 2025-2026

Concernant ce projet, Monsieur Foussekis rappelle son contenu et estime le coût total sur deux ans entre 25 et 35 000 € avec une mobilisation des financements LEADER. Une délibération de cadrage sera prise lors du prochain comité syndical.

### 5. Contrat Régional de Solidarité Territoriale : demandes de subvention

---

Monsieur le Président informe que à la suite de son entrevue avec le Ministre des transports, François Durovray, la tendance gouvernementale pour le soutien aux pistes cyclables est de mobiliser des financements ailleurs que sur des crédits classiques. Cela doit notamment passer par la mobilisation des CEE (Certificats d'économie d'énergie).

Le Bureau retient le fait d'explorer cette piste pour accompagner les projets.

Monsieur Cuillerier et Monsieur Hauchecorne souligne le risque de voir les économies demandées aux régions ruisselées vers les territoires avec une probable baisse du soutien aux projets.

Citant le cas de la Région Pays de la Loire qui va diminuer de 75% son budget sport et culture, et ne souhaitant pas en arriver là, Madame Fischer indique que la baisse s'élève à 60 millions d'euros pour la Région Centre-Val de Loire et constate que la Région est dans l'obligation de gérer cette baisse des dotations.

Le Bureau valide les demandes de subvention des projets suivants :

Axe	Mesure	Porteur	Projet	Coût total	Dépense éligible	Tx	Subvention	F/I
D	31	Gidy	Plantation (1 667 arbres)	4 874 €	4 874 €	80%	3 800 €	I
D	31	Beauce-la-Romaine	Plantation (225 arbres)	49 888 €	49 888 €	80%	39 900 €	I
E	35	Binas	Isolation de deux logements communaux	67 759 €	42 866 €	60%	25 700 €	I
E	35	Tournoisis	Isolation de l'ancienne école	139 578 €	90 917 €	50%	45 400 €	I
E	35	Beaugency	Isolation du gymnase Garambault	774 268 €	357 891 €	50%	178 900 €	I
E	35-3	Tournoisis	Modernisation de l'éclairage public	58 233 €	58 233 €	40%	23 200 €	I
E	35-3	Patay	Modernisation de l'éclairage public	507 177 €	507 177 €	40%	202 800 €	I

Concernant le projet d'acquisition-réhabilitation de logements à Beaugency, le Bureau souhaite que les crédits du CRST soient mobilisés sur l'aspect uniquement énergétique du projet, comme cela avait été acté lors de la préparation du CRST. La dépense éligible sera affinée et présentée lors de la prochaine réunion.

Le CRST donne la possibilité technique pour une commune qui isole un équipement sportif de mobiliser à la fois la partie isolation (mesure 35) et la partie sportive (mesure 22). Compte tenu du niveau d'engagement des crédits du CRST 2023-2029, le Bureau retient le fait de ne pas rendre possible la mobilisation de ces deux mesures pour un projet. Les services de la Région précise par ailleurs que la seule modernisation d'un éclairage d'un bâtiment sportif n'est pas éligible au CRST.

Concernant la modernisation de l'éclairage public, le Bureau note l'intérêt pour les porteurs de projets de mobiliser les CEE, en complément des subventions du CRST. Il observe par ailleurs que l'Etat accompagne moins la modernisation de l'éclairage public car le temps de retour sur investissement est très court (division par quatre de la facture énergétique en cas de modernisation et d'extinction/diminution de l'éclairage).

Pour le projet de modernisation de l'éclairage de Tournoisis, le Bureau émet un avis favorable sous réserve d'obtenir les consommations avant et après travaux.

Concernant le projet d'acquisition d'un cribleur par l'EARL Val de Flux (Lailly-en-Val), le Bureau souhaite que soit observé le niveau des prix pratiqués en matière de bois déchiqueté par l'EARL Val de Flux pour les communes du PETR. Le projet sera présenté lors du prochain Bureau.

Concernant le projet de création d'une ressourcerie par l'association Deuxième vie, le Bureau se montre favorable à cette initiative mais souhaite que le plan de financement soit bien stabilisé (en anticipant d'éventuelles dépenses non prévues initialement via une marge supplémentaire). Le projet avec un plan de financement stabilisé sera présenté lors du prochain Bureau.

## 6. SRADDET

Monsieur le Président informe que le Sénat travaille sur la redéfinition des contours du ZAN (zéro artificialisation nette), lequel devra permettre une souplesse d'adaptation au niveau local. Monsieur le Président rappelle que l'objectif d'une sobriété foncière reste un enjeu majeur pour les territoires.

Madame Fischer rappelle la nécessité d'être vigilant par rapport aux objectifs à atteindre dans le cadre du ZAN.

Monsieur Hauchecorne souligne que tout le monde est conscient de réduire la consommation d'espace mais constate que la méthode de calcul de cette réduction est compliquée.

## 7. Ressources humaines (évolution du règlement intérieur des agents)

Monsieur le Président constate que l'équipe du PETR est très performante et souhaite répondre favorablement à la demande des agents de mettre en place des horaires fixes et des horaires variables, dans le respect du temps de travail hebdomadaire. Cette souplesse doit permettre de mieux concilier engagement professionnel et personnel et ainsi améliorer le bien-être au travail, d'apporter de l'engagement et de la fidélité envers le PETR par la flexibilité et la reconnaissance qu'elle induit et de responsabiliser les agents face à leurs missions tout en leur permettant de mieux appréhender leurs objectifs.

Monsieur Lorcet note l'intérêt de s'alléger du formalisme pour être plus performant dans les missions.

La mise en place d'horaires variables nécessite de rester en cohérence avec les horaires d'ouverture au public du PETR. Les plages variables proposées sont : le matin (7h30 – 10h00) ; le midi (12h00 – 14h00) et l'après-midi (16h00 – 19h00). Les plages fixes proposées sont : le matin (10h00 – 12h00) et l'après-midi (14h00 – 16h00).

Le Bureau précise que la mise en place d'horaires variables ne tient pas compte des réunions qui pourraient avoir lieu le soir.

Le règlement intérieur ajusté sera proposé au Bureau de janvier 2025. Ensuite, le Comité Social Territorial (CST) du CDG sera sais avant le 6 février 2025. Le CST se réunira le 13 mars 2025 pour donner son avis. Le comité syndical envisagé fin mars délibérera sur ce nouveau règlement intérieur.

Monsieur le Président propose de faire évoluer les montants du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) instauré par la délibération n° 16-36 du 13 décembre 2016, étant entendu que les chiffres indiqués constituent des plafonds et qu'il appartient au Président de décider des montants attribués par agents.

Fonctions	Situation actuelle			Proposition		
	IFSE		CIA	IFSE		CIA
	Montant Minimal	Montant Maximal	Montant annuel maximal	Montant Minimal	Montant maximal proposé	Montant annuel maximal proposé
Attaché - Directeur - G1	4 000 €	10 000 €	1 500 €	4 000 €	16 000 €	3 500 €
Attaché - Directeur adjoint - G2	2 000 €	8 000 €	1 500 €	2 000 €	14 000 €	3 500 €
Attaché - Chargé(e) de mission - G3	1 000 €	5 000 €	1 800 €	1 000 €	12 000 €	3 500 €
Autres postes - G4	/	/	/	/	/	/
Rédacteur - Secrétaire comptable - G1	2 000 €	8 000 €	960 €	2 000 €	14 000 €	2 500 €
Rédacteur - G2	/	/	/	/	/	/
Rédacteur - G3	/	/	/	/	/	/

Le Bureau se montre favorable a une évolution du RIFSEEP.

## 8. Questions diverses

---

### Agenda

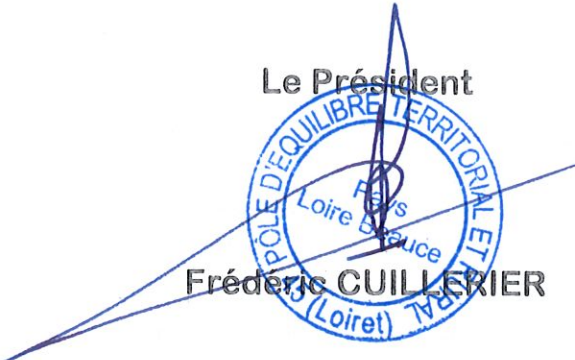
Comité syndical : mercredi 11 décembre – 18h00 - Bucy-St-Liphard

Bureau de janvier : mardi 28 janvier 2025 (Orientations budgétaires)

Comité syndical : mardi 25 février 2025 – 18h (DOB et validation du PCAET)

Le Président remercie les présents pour cette réunion riche et constructive.

Le Président



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET  
Pays  
Loire Beauce  
FRANCAIS  
Frédéric GUILLERIER  
(Loiret)